

Saad Hussen SOLTAN¹



LES CRIMES DE L'ORGANISATION TERRORISTE *DAESH* CONTRE LES TURKMÈNES CHIITES

Résumé : *Daech*, issu des groupes djihadistes après l'invasion américaine de l'Irak en 2003, a émergé sous Abou Moussab al-Zarqaoui, adoptant une idéologie extrémiste visant les chiïtes. Après la mort de ce dernier, l'organisation s'est restructurée sous Abou Omar al-Baghdadi avant d'exploiter le chaos en Irak et en Syrie pour s'étendre sous Abou Bakr al-Baghdadi. Profitant des tensions confessionnelles et du retrait des troupes américaines, *Daech* s'est emparé de plusieurs villes, dont Mossoul en 2014, où il a orchestré massacres et déplacements forcés contre les Turkmènes chiïtes. Les exécutions, enlèvements et destructions culturelles ont accompagné cette expansion. L'impact psychologique et social est profond, avec une absence de reconnaissance officielle et de justice efficace. Le rapport conclut que ces actes relèvent du génocide et de crimes contre l'humanité, soutenus par des preuves matérielles. Il recommande des enquêtes internationales, un soutien aux survivants et une reconnaissance officielle des crimes, insiste sur la préservation des preuves et la réhabilitation des victimes et appelle à un renforcement des mécanismes de protection pour prévenir de telles atrocités à l'avenir.

Mots-clés : *Daech*, Irak, Al-Baghdadi, Mossoul, Turkmènes, Chiïtes, Génocide, Crimes contre l'humanité, Enquête internationale.

THE CRIMES OF THE TERRORIST ORGANIZATION DAESH AGAINST THE SHIA TURKMEN

Abstract: *Daesh*, which emerged from jihadist groups after the 2003 US invasion of Iraq, emerged under Abu Musab al-Zarqawi, adopting an extremist ideology targeting Shiites. After his death, the organization restructured under Abu Omar al-Baghdadi before exploiting the chaos in Iraq and Syria to expand under Abu Bakr al-Baghdadi. Taking advantage of sectarian tensions and the withdrawal of US troops, *Daesh* seized several cities, including Mosul in 2014, where it orchestrated massacres and forced displacement of Shiite Turkmen. Executions, kidnappings, and cultural destruction accompanied this expansion. The psychological and social impact is profound, with a lack of official recognition and effective justice. The report concludes that these acts amount to

1. Chercheur au Centre de recherche sur les crimes contre les minorités religieuses en Irak.

genocide and crimes against humanity, supported by material evidence. It recommends international investigations, support for survivors, and official recognition of the crimes, insists on the preservation of evidence and the rehabilitation of victims, and calls for the strengthening of protection mechanisms to prevent such atrocities in the future.

Key words: *Daesh, Iraq, Al-Baghdadi, Mosul, Turkmen, Shia, Genocide, Crimes against humanity, International investigation.*

1. Le contexte du conflit et l'émergence de l'organisation Daech et son expansion

1.1. La création de l'organisation « Daech »

L'organisation « Daech » (l'État islamique en Irak et au Levant) est née comme une extension des groupes djihadistes formés après l'invasion américaine de l'Irak en 2003. L'organisation s'est d'abord manifestée comme groupe appelé « *al-tawhid wal-jihad* » sous le commandement d'Abou Moussab al-Zarqaoui, ciblant les minorités religieuses, en particulier les chiïtes, avec une perspective extrémiste *takfiri*.

Depuis ses débuts, l'organisation s'est caractérisée par une hostilité violente envers les chiïtes, adoptant une doctrine qui les considère comme des ennemis majeurs en Irak, ce qui l'a amené à s'écarter de la ligne d' *al-Qaïda*, qui visait principalement « l'ennemi lointain » comme les États-Unis. Après la mort d'al-Zarqaoui en 2006, l'organisation a connu des évolutions stratégiques sous la direction d'Abou Omar al-Baghdadi, qui a renommé le groupe « État islamique en Irak » (EI-IL ou *Daech*).

Malgré les défaites successives subies par l'organisation en raison des opérations militaires américaines et irakiennes conjointement, elle a exploité le désordre politique et sécuritaire en Irak et en Syrie pour se reconstruire et attirer de nouveaux combattants au début de la deuxième décennie du siècle.

1.2. La renaissance de l'organisation et l'exploitation du désordre

Entre 2011 et 2013, *Daech* a profité du retrait des troupes américaines d'Irak et de l'escalade de la crise syrienne pour établir sa base dans les régions sunnites d'Irak et de Syrie. Sous la direction d'Abou Bakr al-Baghdadi, l'organisation a élargi son champ d'action pour inclure la Syrie et a changé son nom en « État islamique en Irak et au Levant » (*Daech*), annonçant la création du prétendu « califat ».

L'organisation a adopté une stratégie agressive visant à déstabiliser le gouvernement irakien et à contrôler les zones rurales, réalisant une série d'attaques

terroristes et des invasions ciblant les prisons afin de lui permettre d'incorporer des centaines de combattants dans ses rangs, renforçant ainsi sa puissance militaire.

1.3. L'exploitation des tensions confessionnelles

L'organisation a profité des manifestations sunnites qui avaient éclaté entre 2012 et 2013 contre le gouvernement de Nouri al-Maliki, parvenant à s'infiltrer parmi les manifestants, ce qui lui a permis de renforcer sa base populaire dans les zones sunnites et de préparer le terrain pour la prise de villes principales telles qu'al-Anbar, Fallouja, Mossoul, Salah al-Din et des parties de Kirkouk. Cette infiltration a permis à l'organisation d'étendre son contrôle sur de vastes parties de la province d'al-Anbar, puis vers Tikrit, Ninive et Salah al-Din, où elle a renforcé sa présence militaire et commencé à mener des attaques à grande échelle contre les chiïtes en général et les Turkmènes chiïtes en particulier dans les provinces de Diyala, Kirkouk, Salah al-Din, Mossoul ainsi que contre d'autres communautés irakiennes.

2. La chute de Mossoul et les crimes contre les Turkmènes chiïtes

2.1. La chute de Mossoul et ses conséquences

En juin 2014, avec l'expansion des attaques de *Daech* et son contrôle sur plusieurs zones en Irak, la ville de Mossoul est tombée sous le contrôle de l'organisation. La chute de la ville a été catastrophique, notamment pour les minorités religieuses telles que les Turkmènes chiïtes, qui ont été parmi les premières victimes de *Daech*. L'effondrement des défenses sécuritaires a permis à *Daech* de prendre rapidement le contrôle de la ville, créant un vide sécuritaire que l'organisation a exploité pour lancer une campagne organisée de tueries de masse et de déplacements forcés contre les Turkmènes chiïtes. Cette campagne a inclus la destruction des sites religieux et l'imposition de la domination sur les zones à majorité chiïte.

La diversité des appartenances religieuses des Turkmènes a contribué à cibler les Turkmènes chiïtes par des Turkmènes sunnites partageant les mêmes villes, rendant difficile pour les Turkmènes chiïtes de dissimuler leur identité, car les auteurs des crimes étaient souvent issus de la même communauté turkmène, soit en tant que principaux acteurs, soit comme partenaires de l'organisation pour cibler les Turkmènes chiïtes.

2.2. Les violations et les déplacements forcés

Après la chute de Mossoul, *Daech* a mené des campagnes organisées contre les Turkmènes chiïtes dans des zones telles que Tall Afar, Sinjar, Amirli et Bashir. Ces

communautés ont été victimes d'exécutions de masse et d'enlèvements à grande échelle. Selon les témoignages des rescapés, des centaines de femmes et d'enfants ont été enlevés, vendus comme esclaves ou contraints d'adopter l'idéologie de *Daech*.

À Tall Afar, l'une des villes avec la plus grande présence de Turkmènes chiïtes en Irak, plus de 200 000 Turkmènes chiïtes ont été forcés de se déplacer vers Sinjar, puis vers les provinces centrales et méridionales. Ce déplacement faisait partie de la stratégie de *Daech* pour purifier la région de toute présence chiïte ou non-sunnite. Durant ce déplacement, plusieurs gênes ont accompagné les Turkmènes, menés par l'organisation et les forces de l'armée du gouvernement du Kurdistan, comme le confirment les témoignages des survivants.

2.3. La destruction culturelle et religieuse

Daech a détruit les sites religieux et les mosquées chiïtes dans les zones qu'il a contrôlé, dans une tentative d'effacer l'identité culturelle et religieuse des Turkmènes. La destruction ne s'est pas limitée aux bâtiments, mais a également touché le patrimoine immatériel, les coutumes et les traditions. L'organisation a imposé de force ses interprétations radicales aux victimes survivantes parmi les femmes et les enfants qui restaient en vie, les soumettant à un lavage de cerveau.

3. Conséquences juridiques et humanitaires

3.1. L'analyse juridique des crimes

Le rapport conclut que les crimes commis par *Daech* contre les Turkmènes chiïtes constituent un génocide, compte tenu de la nature persistante de la persécution des Turkmènes chiïtes au cours des années qui ont accompagné les phases de transformation de l'organisation, d'*al-Qaïda* tout d'abord puis le groupe d'*al-Tawhid wal-djihad*, et enfin l'organisation terroriste *Daech*.

Cela constitue un crime international selon le droit international. Le rapport établit que le principal objectif de *Daech* était la destruction des communautés chiïtes en Irak, en particulier les Turkmènes, ce qui démontre l'intention de commettre un génocide.

De plus, le rapport confirme que des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre ont également été commis, y compris les exécutions de masse, la torture et la persécution religieuse.

Le rapport s'appuie sur les témoignages des survivants, les preuves audiovisuelles et les preuves médico-légales découvertes après l'ouverture de plusieurs fosses communes contenant des dizaines de victimes.

3.2. L'impact psychologique et social sur les survivants

Les violations commises par *Daech* ont eu un impact psychologique profond sur les survivants et les familles des victimes. Ces victimes subissent des traumatismes collectifs en raison de la brutalité dont elles ont été victimes, aggravés par l'absence de justice et le retard de la reconnaissance officielle des événements. Les survivants ressentent de l'amertume envers le gouvernement irakien et la communauté internationale pour ne pas avoir pris de mesures efficaces pour poursuivre les coupables, alors que beaucoup d'entre eux sont encore en liberté ou que les condamnations sont retardées car la justice n'agit pas vite.

Sur le plan social, les communautés chiites et turkmènes en Irak souffrent de conséquences à long terme, y compris l'accentuation des divisions confessionnelles, la peur de la répétition de tels crimes, sans oublier la faiblesse des mesures gouvernementales pour s'informer du sort des personnes enlevées ou donner constat du sort des disparus.

3.3. Les recommandations du rapport

Le rapport appelle à une enquête internationale collective sur les crimes commis par *Daech* contre les Turkmènes chiites et à la comparution des responsables devant la justice. Il recommande également de fournir un soutien psychologique et social aux survivants et aux familles des victimes, ainsi que d'assurer une réparation par la reconnaissance officielle et des indemnités appropriées. Il recommande également de traiter les lacunes juridiques dans l'application des textes qui distinguent les victimes, qui accordent des droits aux victimes en général, mais en privent les victimes Turkmènes et Shabaks, en particulier les textes relatifs aux enfants. Il est également important de réhabiliter les sites religieux, culturels et archéologiques détruits par l'organisation.

Le rapport souligne l'importance de documenter de tels crimes pour garantir qu'ils ne soient pas oubliés, et pour engager la responsabilité internationale, en appelant au renforcement des mécanismes nationaux et internationaux de protection pour prévenir la répétition de ces atrocités à l'avenir. ■